



ZONE 82
Comité 17
Seine & Marne



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS - SAISON 2019/2020

TRIPLETTE TROISIÈME DIVISION (D3)

1 - PRESENTATION DE L'ÉPREUVE :

Le comité **17 de SEINE et MARNE** organise le **Samedi 25 Avril 2020** le qualificatif **Triplette 3^{ème} division** qui attribue le titre de champion régional et qualifie le joueur le mieux classé pour le Championnat de France 2019/2020 qui se déroulera du :

29 Mai au 1^{er} Juin 2020 à VICHY (03)

Ce qualificatif régional est ouvert à tous les joueurs licenciés dans ce Comité et à jour de leur cotisation 2019/2020 sinon elle sera à régler avant l'inscription officielle à la compétition.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage.

- ✓ Fascicule 1 : Règles communes à toutes épreuves : Chapitre 2 / Articles 20 à 40.
- ✓ Fascicule 3 : Règles applicables aux Championnats individuels : Chapitres 2 à 4.

Ces documents étant consultables auprès de l'arbitre de la compétition.

Une seule triplette D3 se verra qualifiée pour la finale Nationale.

Le qualificatif à ce **Championnat de France** pour le comité **17 de SEINE et MARNE** se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se jouera au club :

« Prenez Garde au Chien »

Préau de l'école du Dr Roux - 130 Rue des Cités - 77500 CHELLES

§ § § § §

- 1^{ère} séance le **Samedi 25 Avril 2020 à 14h00** (assis)
- 2^{ème} séance le **Samedi 25 Avril 2020 à 20h30** (assis)

§ § § § §

Directeur d'Épreuve / CCR Seine & Marne

Mr Alain VASSEUR : Tél. 06 12 58 22 20 Courriel : alani.v@free.fr

2 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à communiquer impérativement **avant le Mercredi 22 Avril 2020** au Président du Comité 17 :

Mr Daniel Arnould

16 allée le Vau 77185 LOGNES

Tél. 06 81 95 07 86 – Courriel daniel.arnould@wanadoo.fr

qui les transmettra à l'arbitre de la compétition **Mr Laurent ATANAZIO** ainsi qu'au **Président de la CCR Mr Alain VASSEUR**.

L'inscription à ce qualificatif régional implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

.....

3 - PARTICIPATION

30€ par triplette et par séance

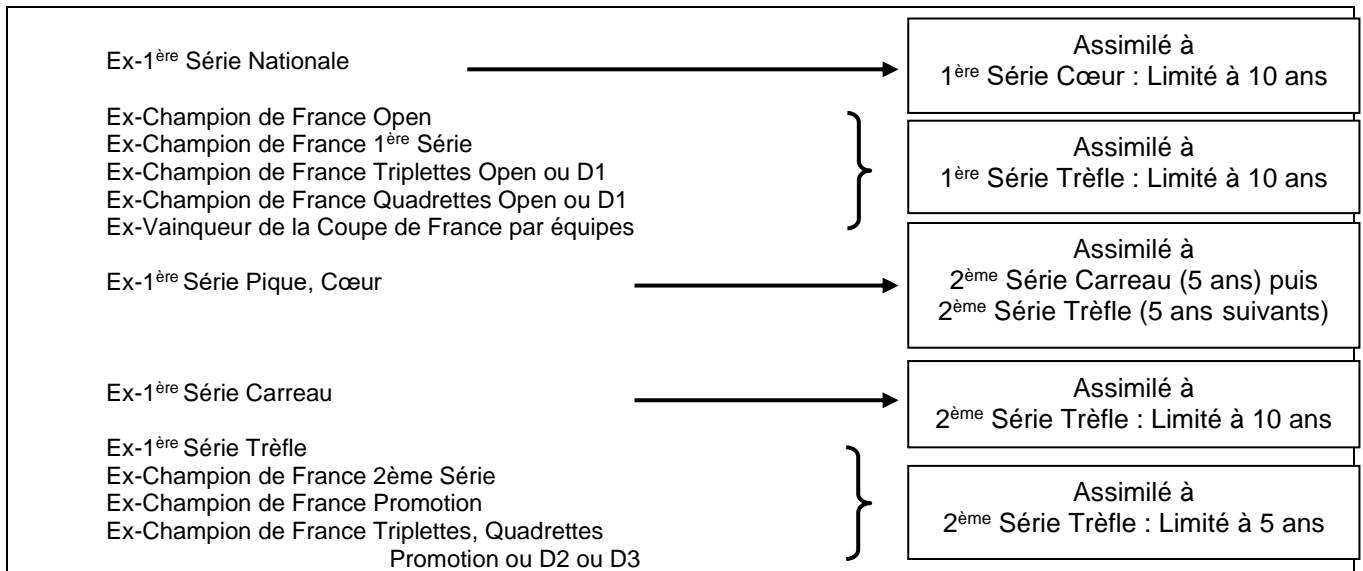
4 - DEROULEMENT

La mise en place de la première séance sera déterminée en fonction du nombre d'inscrits et sera faite par tirage au sort à l'aide du logiciel FFT-EXTAR.

Les triplettes présentes sur le lieu de l'épreuve avant 13h30 et **non inscrites** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve d'une mise en place idéale** (nombre pair de triplettes) et sur décision conjointe du Directeur d'Epreuve **Mr Alain VASSEUR** et de l'arbitre de la compétition

Pour participer à cette épreuve, l'indice de valeur (I.V.) de la triplette doit être strictement Inférieur à 20 points (cf. tableau ci-dessous).

INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	5
4T	Quatrième Série Trèfle	5
NC	Non Classé	5



Le nombre de triplettes participant à la deuxième séance sera fonction du nombre de triplettes participant à la première séance en fonction du tableau ci-après :

Nombre de triplettes	Première Séance	Deuxième Séance
6	Howell 3	Howell 3
7	Howell 4 (avec relais)	Howell 3
8	Howell 4	Howell 4
9	Howell 5 (avec relais)	Howell 4
10	Howell 5	Howell 5
11	Howell 6 (avec relais)	Howell 5
12	Howell 6	Howell 6
13	Howell 7 (avec relais)	Howell 6
14	Howell 7	Howell 7
15	Howell Emmanuel 16 (avec relais)	Howell 7
16	Howell Emmanuel 16	Howell Emmanuel 16
17	Ligne 9 tables	Howell Emmanuel 16
18	Ligne 9 tables	Howell Emmanuel 16
19	Ligne 10 tables	Howell Emmanuel 16
20	Ligne 10 tables	Howell Emmanuel 16

PCN

PCN FINALE : 1,8

PP

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
5	4	3	3	2	2

5 - RETARDS

Les Triplettes inscrites doivent être présentes et complètes à 13h50 ; après dix (10) minutes, délai de grâce, l'arbitre infligera 0.5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de cinq (5) minutes de retard.

Après quinze (15) minutes, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les triplettes incomplètes. Une triplette présente ne peut se retirer avant cette décision sans encourir de sanction.

Raison de force majeure : une telle raison ne peut être invoquée qu'auprès du Directeur d'Epreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

6 - SYSTEME D'ANNONCE

Les capitaines d'équipes, devront rédiger sur feuille, mise sous enveloppe cachetée, dans un langage clair, leur système de signalisation. Cette dernière sera remise de la phase régionale à la finale nationale à l'arbitre principal qui, en cas de problèmes, aura la possibilité de contrôler si la jouerie est conforme à la signalisation déposée. Les enveloppes seront rendues aux dites équipes constituées à l'issue de chaque phase éliminatoire et au fur et à mesure des éliminations en championnat de France.

7 - DEFAILLANCE D'UN JOUEUR :

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve.

En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du Directeur d'Epreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

8 - DROITS DES JOUEURS – RECLAMATIONS :

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée auprès de l'arbitre de la compétition.

Tout joueur réclamant pourra consulter les documents concernant l'épreuve et cette réclamation devra être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée (**Alain VASSEUR : Tél. 06 12 58 22 20 / Courriel : alain.v@free.fr**) qui rendra sa décision sous 96 heures.

Il en informera le Président de Zone **Mathias BOUQUILLON** et le Président de la C.C.N.

9 - DISCIPLINE :

- ✓ Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu de la compétition avec ouverture d'un dossier disciplinaire.
- ✓ Etat d'ébriété : tout joueur reconnu en état d'ébriété sera averti verbalement une 1^{ère} fois en cas de perturbation, et si récidive il sera scratché avec ouverture d'un dossier disciplinaire par le Président de la CCR concernée (**Mr Alain VASSEUR**).
- ✓ L'interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (article 39 du fascicule 1).

Il est demandé aux joueurs, lors de tous les championnats, d'éteindre leurs appareils numériques ou d'utiliser le « Mode Avion » du début à la fin de chaque séance.

Il est également interdit d'être accompagné d'animaux domestiques.

Aucune dérogation (hors téléphones pour raisons exceptionnelles) ne pourra être faite.

En cas de non-respect de cette règle, le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.

10 - DIRECTEUR D'EPREUVE :

Le Directeur d'Epreuve en accord avec l'arbitre de la compétition, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utiles à ce règlement afin de permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

**Le Directeur d'Epreuve
Alain VASSEUR**



**Le Président de Zone
Mathias BOUQUILLON**

